



Assemblée générale

Distr. générale
3 octobre 2016
Français
Original: anglais et français

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**
Soixante-septième session
Genève, 3 au 7 octobre 2016
Point 4 de l'ordre du jour provisoire
Examen des rapports des travaux du Comité permanent

Rapport de la soixante-septième réunion du Comité permanent (21-22 septembre 2016)

GE.16-17023 (F)



* 1 6 1 7 0 2 3 *

Merci de recycler



Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Adoption de l'ordre du jour.....	2	3
III. Gestion, contrôle administratif et financier, et ressources humaines	3-24	3
A. Finance et contrôle.....	4-15	3
i) Rapport du Comité des commissaires aux comptes	4-6	3
ii) Audit interne.....	7-10	4
iii) Comité d'audit et de contrôle indépendant.....	11-15	5
B. Gestion.....	16-18	6
C. Ressources humaines	19-24	7
IV. Activités régionales et programmes globaux	25-27	8
V. Protection internationale	28-34	9
i) Exposé sur la Campagne visant à mettre fin à l'apatridie.....	28-31	9
ii) Exposé sur la(les) conclusion(s) du Comité exécutif	32-34	10
VI. Budgets-programmes et financement	35	10
i) Actualisation des budgets et du financement	36-40	11
ii) Budget-programme biennal pour 2016-2017 (révisé) du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	41-45	12
VII. Questions diverses.....	46-47	13
 <i>Annexe</i>		
Décision sur les budgets et le financement pour 2016		14

I. Introduction

1. Le Président du Comité exécutif, Son Excellence l'Ambassadeur Carsten Staur (du Danemark), a présidé la réunion.

II. Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour de la réunion (EC/67/SC/CRP.21) a été adopté.

III. Gestion, contrôle administratif et financier, et ressources humaines

3. Présentant le point de l'ordre du jour sur la gestion, le contrôle administratif et financier et les ressources humaines, le Haut Commissaire Assistant chargé des opérations a relevé le fait que les thèmes sous-jacents du récent Sommet de l'Assemblée générale sur les réfugiés et les migrants, qui a eu lieu le 19 septembre à New York, se rapportaient également aux tâches confiées au Comité exécutif. Par la suite, la Haut Commissaire Adjointe en parlera davantage, après son retour du Sommet. Le Haut Commissaire Assistant a insisté sur le fait que le HCR restait ferme dans son engagement en faveur du contrôle institutionnel, de l'obligation redditionnelle et de la diligence raisonnable dans ses programmes, de la formulation du budget à la mise en œuvre des programmes sur le terrain, ainsi qu'à l'exécution des recommandations des divers organes de contrôle. Il a également souligné le fait que la priorité devait être accordée à l'appui aux fonctionnaires travaillant sur le terrain, notamment leur sécurité. Il a remercié les pays qui continuent à accorder un appui financier au HCR, lui permettant de s'acquitter de son mandat en matière de protection et de solutions.

A. Finance et contrôle

i) Rapport du Comité des commissaires aux comptes

4. Le Contrôleur et Directrice de la Division de la gestion administrative et financière (DFAM) a présenté les états financiers de l'année 2015 (A/AC.96/1157), ainsi que les Problèmes clés et mesures prises en réponse au Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour la même année (A/AC.96/1157/Add.1). Elle a noté que le Comité des commissaires aux comptes avait émis une opinion d'audit sans réserve, concluant que les états financiers du HCR donnaient une image fidèle de la situation financière des fonds constitués au moyen de contributions volontaires gérés par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, des résultats financiers et des flux de trésorerie de 2015, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Vingt-deux nouvelles recommandations ont été émises par le Comité des commissaires aux comptes, couvrant les domaines de la gestion financière dans les bureaux-pays, la gestion des actifs, la mise à niveau du progiciel MSRP du HCR, la gestion globale des risques, l'exactitude des données sur la population, l'établissement des priorités en matière de ressources, l'amélioration de l'efficacité et les solutions durables. Le Contrôleur a souligné le fait que la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, y compris celles émises dans les années antérieures, constituait une priorité pour les dirigeants, et que le HCR demeurait engagé à améliorer les procédures, les systèmes et les contrôles, afin d'atténuer les risques identifiés.

5. L'opinion d'audit sans réserve du Comité des commissaires aux comptes a été saluée par plusieurs délégations, tout comme le progrès réalisé par le HCR pour donner suite aux recommandations des années antérieures. L'Organisation a été exhortée à exécuter les

recommandations en temps voulu et à prévoir, comme par le passé, le calendrier de mise en œuvre dans les rapports futurs. Saluant l'évaluation globalement positive du Comité des commissaires aux comptes, le Comité permanent a insisté sur la nécessité de maximiser les ressources et de veiller à l'efficacité dans l'établissement des priorités et l'allocation des ressources. À cet égard, une délégation a relevé l'importance d'avertir en temps utile les partenaires d'exécution sur les changements éventuels au niveau des programmes. Concernant la gestion de ces partenaires, le HCR a été félicité pour son travail en la matière. Il a cependant été exhorté à continuer de veiller à ce que des mécanismes solides de contrôle soient en place. Concernant la situation financière du HCR, des délégations se sont inquiétées du fait que l'Organisation continue à faire face à des contraintes dans l'utilisation des ressources, à cause de l'affectation des contributions et de l'imprévisibilité des délais dans lesquels celles-ci sont reçues. Le Comité a exhorté le HCR à évaluer l'efficacité de tous ses programmes, et non tout simplement le recours à l'enregistrement biométrique et à l'assistance en espèces. A été soulignée, la nécessité d'évaluer l'efficacité de cette forme d'assistance par une analyse coût-avantage.

6. Répondant aux préoccupations sur le peu de progrès réalisés en matière de solutions, mentionné dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes, le Contrôleur a rassuré le Comité que cette question était en fait une priorité pour le HCR, comme le Haut Commissaire l'avait indiqué cette année. Elle a fait savoir qu'un certain nombre d'initiatives étaient en cours au sein de l'Organisation pour des solutions. Dans le même temps, elle a fait mention des décisions difficiles, devant quelquefois être prises en raison de la pénurie de ressources, pour accorder la priorité à l'assistance vitale. Elle a parlé du processus complexe d'établissement des priorités, qui tient compte des nouvelles situations d'urgence et des besoins évolutifs, et de l'implication de l'équipe dirigeante dans la prise de décisions. Elle a affirmé que le HCR était engagé à accroître le recours à l'assistance en espèces, dans le cadre du « Grand compromis » du Sommet humanitaire mondial, et que l'Organisation avait sollicité l'expertise extérieure pour rechercher les moyens d'octroyer plus efficacement les espèces, en réduisant au minimum les risques de fraude. Le HCR est disposé à fournir d'autres informations sur cette question dans l'avenir. Répondant à une question sur les prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, le Contrôleur a rappelé qu'une décision avait été prise en 2011 pour créer un fonds de réserve à cette fin. Depuis lors, des discussions à l'échelle du système ont eu lieu sur la manière de gérer au mieux cette question, et le HCR est maintenant en mesure d'informer le Comité des conclusions tirées. Il le fera en mars 2017 dans un rapport à la soixante-huitième réunion du Comité permanent.

ii) **Audit interne**

7. Le Chef du Service d'audit du HCR au Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies (BSCI) a présenté le rapport des activités d'audit interne au HCR (A/AC.96/1159). Il a affirmé qu'au cours de la période considérée, 35 audits avaient été effectués, conformément, entre autres, aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, au Règlement financier des Nations Unies, au Règlement de gestion du HCR (A/AC.96/503/Rev.10) et au mémorandum d'entente de 2014 entre le HCR et le BSCI. En consultation avec le Comité d'audit et de contrôle indépendant (IAOC) et le Comité interne de conformité et de responsabilité (ICAC), le BSCI a suivi la mise en œuvre de ses recommandations, en particulier les plus cruciales et celles qui attendaient d'être mises en œuvre depuis plus de deux ans. Le BSCI a émis 198 recommandations dans les 35 opérations d'audit effectuées, dont 23 (12 %) ont été considérées comme cruciales.

8. Des délégations se sont inquiétées des performances du HCR, étant donné que la majorité d'audits effectués ont abouti à la mention « partiellement satisfaisant » ou « non satisfaisant ». L'Organisation a été exhortée à déployer plus d'efforts pour donner suite aux recommandations, surtout celles considérées comme cruciales et celles à portée mondiale, dépassant les opérations prises individuellement. Bon nombre de recommandations sont liées aux zones en crise dans les régions Afrique et Moyen-Orient et Afrique du Nord, où le contrôle est particulièrement nécessaire, compte tenu du niveau élevé de ressources engagées.

9. Le Chef du Service d'audit a insisté sur le fait que, si le HCR dispose d'un cadre de politiques assez robuste, la mise en œuvre sur le terrain est souvent problématique. Le BSCI discutera avec les dirigeants du HCR de la manière de corriger cette situation. Concernant les performances globales du HCR en matière d'audit, le Chef du Service d'audit a affirmé que le BSCI avait décidé de suspendre la notation, étant donné que l'équité de la méthodologie utilisée était remise en cause. Néanmoins, le BSCI s'emploiera à veiller à ce que les recommandations cruciales bénéficient suffisamment de l'attention de l'équipe dirigeante et que les tendances relatives aux questions systémiques soient analysées.

10. Le Haut Commissaire Assistant chargé des opérations a indiqué que le HCR n'allait négliger aucune recommandation, quel que soit son classement. Les audits effectués par le BSCI sont indispensables pour la gestion et la responsabilité, ainsi que l'obtention de résultats. Reconnaissant que les politiques n'étaient pas rapidement mises en œuvre, le Haut Commissaire Assistant chargé des opérations a indiqué que l'Organisation était engagée à corriger cette lacune.

iii) Comité d'audit et de contrôle indépendant

11. La Présidente du Comité d'audit et de contrôle indépendant (IAOC) a présenté son quatrième rapport annuel (EC/67/SC/CRP.25). Elle a exposé les principaux domaines examinés par l'IAOC au cours de ses trois sessions ayant eu lieu entre juillet 2015 et juin 2016, notamment le contrôle financier au HCR ; l'audit interne, l'inspection et les enquêtes ; l'audit externe ; l'évaluation ; la gestion globale des risques ; le cadre de contrôle interne ; et la préparation des états financiers et des rapports selon les normes IPSAS. Elle a exprimé sa satisfaction pour la rapidité avec laquelle les rapports de l'IAOC parviennent à la Haut Commissaire Adjointe et au Haut Commissaire.

12. Concernant la fonction d'évaluation, la Présidente de l'IAOC a recommandé que l'indépendance de l'organe soit maintenue et que son plan de travail contienne les principaux indicateurs de performance et se fonde sur des critères clairs. Pour ce qui est des audits internes, il est nécessaire que le HCR respecte les délais de réponse et renforce l'obligation redditionnelle. Si des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de la gestion des risques dans les délais et les limites de coûts, ces progrès doivent être intégrés dans la culture de l'Organisation. S'agissant des rapports et de la charge qu'ils représentent sur le terrain, le processus de simplification doit se poursuivre. Concernant les états financiers et les rapports, la Présidente de l'IAOC a recommandé le renforcement de la fonction financière sur le terrain en vue d'une capacité solide, avec du personnel en mesure de remettre en cause les dépenses et d'explorer des voies alternatives.

13. Le Comité a apprécié l'exposé et les précieuses recommandations faites. Le HCR a été encouragé à entreprendre une étude globale et en temps voulu des systèmes de contrôle interne et à mieux clarifier les fonctions des secteurs géographiques. Le renforcement des fonctions de contrôle, d'audit et d'évaluation a également été considéré comme indispensable pour un partenariat basé sur la confiance, car il permettrait d'accroître la transparence. Satisfaites de voir qu'un consultant externe avait entrepris une revue des différentes fonctions de contrôle, des délégations se sont demandé si son rapport serait communiqué au Comité. Le HCR a été encouragé à respecter les délais de réponse aux audits et à veiller à l'obligation redditionnelle à cet égard. A été saluée, la recommandation prescrivant que la fonction d'évaluation garde son indépendance. La planification conjointe des activités du Bureau de l'inspecteur général et du Service de conception et d'évaluation des politiques a été considérée comme une évolution positive. La simplification des politiques applicables aux bureaux sur le terrain a été soutenue, et une délégation s'est demandé comment le HCR allait s'y prendre. Le Comité a voulu savoir quel était le plan du HCR pour la mise en œuvre des recommandations de l'IAOC, et a demandé à être informé, au cours des prochains mois, des mesures prises.

14. Sur le retard pris pour répondre aux rapports d'audit interne, la Présidente de l'IAOC a affirmé que les délais accordés étaient tout à fait raisonnables, et que le HCR devrait être en

mesure de les respecter, avec un plus grand appui des Bureaux régionaux pour le suivi des audits des opérations sur le terrain. Répondant à une question relative aux plaintes de harcèlement, elle a affirmé que le HCR s'employait à ce que les fonctionnaires puissent s'exprimer. Selon elle, les plaintes, quelle que soit leur nature, doivent être adressées au Bureau de la déontologie, afin de permettre au Service des enquêtes de se concentrer sur les questions à caractère matériel et financier et de n'intervenir qu'en cas de besoin.

15. Concernant la revue des fonctions de contrôle, la Haut Commissaire Adjointe a noté que le HCR était disposé à produire un résumé des conclusions disponibles. Elle a cependant relevé que cette revue s'inspirait largement des recommandations contenues dans les documents déjà fournis au Comité. De plus, le HCR travaille à la mise en place d'une structure de contrôle mieux agencée, sans chevauchement ni les failles constatées dans la structure actuelle. Ayant moins de chevauchement, la fonction de conception des politiques sera distincte, plus rationalisée, alignée sur les priorités internes et sera conforme au rapport de l'IAOC. Une structure nouvelle et légère sera mise en place pour veiller à ce que la conception des politiques soit régulièrement intégrée dans la structure supérieure de gestion, et que les politiques communiquées aux opérations sur le terrain ne soient ni onéreuses ni incohérentes. Il y aura également une interface plus solide entre les organes de contrôle et les organes de gestion, établie à l'issue d'un recensement général des risques. Le HCR travaillera à l'élaboration d'une plate-forme commune de données, permettant à l'Organisation d'avoir un aperçu général des recommandations faites à l'issue du contrôle et d'améliorer leur mise en œuvre. La Haut Commissaire Adjointe a énoncé quelques-uns des autres changements attendus, notamment sur l'audit interne, l'évaluation et l'inspection, et s'est proposé de donner de plus amples informations au Comité sur l'état de la situation. Elle a également indiqué qu'une séance d'information sur la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats pourrait être utile. Enfin, même comme le Grand compromis est encore à ses premières étapes, elle a assuré le Comité que le HCR y est engagé pour l'amélioration de l'efficacité, et qu'il suit diligemment chaque domaine d'action depuis le mois de mai.

B. Gestion

16. Le Responsable du contrôle des risques à l'Unité chargée de la gestion globale des risques du HCR a présenté le document de séance sur la gestion des risques au sein de l'Organisation (EC/67/SC/CRP.22). Après avoir expliqué le cadre conceptuel, il a donné un aperçu du processus de gestion des risques et des responsabilités fonctionnelles. Il a également présenté les deux registres des risques tenus par le HCR (le registre des risques stratégiques et le registre des risques organisationnels) et a énoncé les prochaines étapes du processus de gestion des risques.

17. Des délégations ont exprimé leur appui aux efforts du HCR visant à améliorer le recours systématique à la gestion globale des risques. Passer d'une approche palliative à une évaluation globale et cohérente, et à l'atténuation des risques, est indispensable pour l'Organisation, en particulier dans le contexte actuel marqué par de multiples crises prolongées. Une délégation s'est demandé comment l'Organisation entend éviter d'adopter une approche uniforme, alors qu'elle est encore en train de mettre au point une procédure standard suffisamment souple. Des questions ont été posées sur la nécessité d'avoir deux registres distincts, ainsi que sur la responsabilité des propriétaires de risques et leurs relations avec les points focaux pour la gestion des risques. Une délégation s'est demandé comment le HCR entendait établir les priorités en matière de risques. À la suite du rapport du Comité d'audit et de contrôle interne, il a été demandé au HCR si l'information sur les risques contenus dans le registre des risques sera régulièrement examinée.

18. Le Responsable du contrôle des risques a affirmé que le cadre permettait l'identification, l'évaluation et le traitement des risques au plan local et en fonction du contexte, selon une structure standard, largement utilisée. Les points focaux pour les opérations sont souvent de hauts responsables, habituellement des représentants adjoints ou des administrateurs principaux chargés des programmes, ayant une vue détaillée de l'ensemble de l'opération. Si les deux registres sont

indépendants, les domaines de risques prédominant dans le registre des risques organisationnels sont également consignés dans le registre des risques stratégiques. D'autres risques stratégiques sont conçus sur la base de l'analyse centrale. À cette première étape, l'accent a été mis sur la conformité ayant atteint 100 %, et les revues subséquentes insisteront sur la qualité des informations sur les risques et le traitement de ceux-ci. Le Responsable du contrôle des risques a insisté sur le fait que l'introduction de la gestion des risques suppose un changement de culture dans la gestion de l'Organisation, pour une prise de décisions plus structurée, systématique et éclairée sur les risques. Loin de remplacer le rôle indispensable des fonctions officielles de contrôle, le registre des risques va le compléter. Le Responsable du contrôle des risques a relevé que la mise en œuvre de la gestion globale des risques est entièrement financée par des ressources non affectées.

C. Ressources humaines

19. Les rapports sur i) les ressources humaines (EC/67/SC/CRP.23) et ii) la sûreté et la sécurité du personnel (EC/67/SC/CRP.24) ont été présentés et examinés conjointement. La Directrice de la Division de la gestion des ressources humaines (DHRM) a informé le Comité que l'Organisation disposait d'un effectif global d'environ 15 300 fonctionnaires et non-fonctionnaires, dont 5 000 dans le cadre d'arrangements souples avec des partenaires, présents dans 464 lieux d'affectation dans 129 pays. Quatre-vingt-sept pour cent d'entre eux sont sur le terrain. En vue de répondre à ses besoins en personnel actuels et futurs et de soutenir les personnes à son service, le HCR a lancé en décembre 2015 la stratégie intitulée « *People strategy 2016-2021* ». La stratégie s'articule autour de quatre objectifs : i) préparation et diversité ; ii) performance et compétence ; iii) souplesse et promptitude ; et iv) soins et appui, et s'applique à tous les membres du personnel. La Directrice a décrit les différentes mesures prises pour chaque objectif depuis la publication du rapport. Elle a également indiqué qu'à la suite de décisions récentes du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, le Haut Commissaire avait décidé de suspendre la session de promotions de 2016, en attendant la revue par un consultant de la politique relative aux promotions.

20. La Directrice de la Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement (DESS) a affirmé que la sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires et des personnes prises en charge avaient continué de se détériorer depuis sa dernière intervention devant le Comité en 2014. Elle a réitéré l'engagement de l'Organisation à « rester pour servir », et a souligné la nécessité de continuer à investir dans du matériel (comme des murs pare-souffle) et du logiciel (formation, collecte et analyse des informations). Elle a exhorté la communauté internationale à dénoncer les attaques perpétrées, et a lancé un appel pour que les auteurs de telles attaques soient tenus responsables de leurs actes. Elle a également souligné la nécessité pour les États de soutenir les évacuations d'urgence du personnel international et national et de faciliter les formalités douanières pour assurer l'efficacité des opérations.

21. Le Comité a reconnu les efforts déployés par le HCR pour réaliser dans ses effectifs la diversité entre les sexes et au niveau géographique. Il a cependant affirmé que des efforts devaient encore être faits. Il est par ailleurs important d'accroître la diversité et de veiller à ce que les personnes handicapées fassent partie du personnel de l'Organisation. Des questions ont été posées sur la manière dont celle-ci gère l'exploitation et les abus sexuels impliquant le personnel, et sur les tendances en matière de recrutement externe du personnel.

22. Sur la sûreté et la sécurité du personnel, le Comité a noté que les fonctionnaires du HCR faisaient face à des défis particuliers, étant donné qu'ils travaillent proche des bénéficiaires et dans quelques-unes des régions les plus dangereuses du monde. L'Organisation a été encouragée à poursuivre son approche systématique de gestion de la sécurité, en tenant compte des spécificités de chaque pays et de chaque région. Des délégations ont relevé l'acceptation du risque par le HCR et ont voulu en savoir davantage sur le travail avec les partenaires dans un tel contexte. Une délégation a dit qu'elle s'attendait à ce que le HCR dispose des normes les plus élevées en matière de santé mentale et de soins pour son personnel et les membres de leurs familles. Une autre a voulu savoir si les mécanismes d'appui aux fonctionnaires internationaux dans des lieux

d'affectation à risque élevé étaient également disponibles pour les fonctionnaires recrutés sur le plan national et le personnel associé.

23. La Directrice de la DHRM a répondu que le recrutement externe était devenu indispensable, étant donné que la taille des opérations avait augmenté, et qu'il fallait satisfaire les besoins de l'Organisation en compétences nouvelles et spécialisées. Elle a ajouté que l'Organisation avait également facilité l'entrée des fonctionnaires recrutés sur le plan national et du personnel associé dans la catégorie d'administrateurs. Elle a insisté sur la politique de tolérance zéro du HCR en matière de violences et d'abus sexuels et a indiqué les mesures prises pour prévenir et régler les cas éventuels. Elle a reconnu qu'il fallait travailler davantage pour opérationnaliser la politique du HCR sur l'inclusion des personnes handicapées dans ses effectifs. Répondant à une question sur les croyances et les préjugés, la Conseillère principale sur l'inclusion, la diversité et le genre a affirmé que la solution de ce problème était une priorité pour les dirigeants et les gestionnaires. En 2017, le HCR lancera une campagne à l'intention de tout le personnel pour sensibiliser et susciter la compréhension au sujet des préjugés inconscients au sein de l'Organisation, pouvant avoir des effets néfastes sur les décisions prises en matière de recrutement, d'affectation et de promotion. Le travail est en cours pour rechercher le moyen d'opérationnaliser, d'une manière plus efficace, la politique du HCR en matière d'invalidité pour veiller à ce que les préjugés n'empêchent pas le recrutement de personnes à fort potentiel qui, moyennant des ajustements, pourraient apporter des contributions positives à l'Organisation.

24. S'agissant de l'acceptation du risque, la Directrice de la DESS a expliqué que l'espace humanitaire devait être « gagné », en travaillant avec les personnes déplacées, les communautés d'accueil et les partenaires locaux et à leurs côtés. C'est ainsi que les acteurs internationaux ont pu obtenir l'acceptation, indispensable pour la sécurité. Au plan interne, il est également important d'améliorer les mesures administratives pour les régions à risque élevé, afin de permettre aux fonctionnaires de retirer leur demande ou changer de lieu, si nécessaire. La Directrice a confirmé que des mesures d'appui étaient disponibles pour tout le personnel.

IV. Activités régionales et programmes globaux

25. Ouvrant les débats sur la collecte de fonds dans le secteur privé et les partenariats, le Directeur de la Division des relations extérieures (DER) a affirmé que le HCR avait récemment changé le nom du Service de collecte de fonds dans le secteur privé en Service du partenariat avec le secteur privé, en reconnaissance de la valeur des partenariats avec le secteur privé, au-delà de l'appui financier. Le Chef du Service de partenariat avec le secteur privé a présenté le document sur la collecte de fonds dans le secteur privé (EC/67/SC/CRP.26). Il a relevé l'augmentation des revenus tirés de cette source, passés de 22 millions de dollars E.-U. en 2006 au chiffre attendu de 310 millions de dollars E.-U. en fin 2016, ainsi que l'extension des opérations de collecte de fonds, de 7 à 30 pays, au cours de la même période. Il a insisté sur la nécessité d'élargir les partenariats mondiaux et de renforcer l'engagement du public pour obtenir l'appui financier, le plaidoyer et l'expertise technique indispensables, afin de créer un impact positif sur la vie des réfugiés.

26. Le Comité a félicité le HCR pour ses activités de collecte de fonds dans le secteur privé, ayant notamment permis de réduire le déficit financier. Dans le même temps, plusieurs délégations ont averti que les fonds collectés dans le secteur privé ne devraient ni remplacer l'appui des gouvernements ni servir aux États d'excuse pour ne pas financer les opérations du HCR. Une délégation a souligné la nécessité de réduire les besoins par la responsabilisation des réfugiés et le renforcement du lien entre l'action humanitaire et l'aide au développement. D'autres ont souligné la précieuse contribution du secteur privé à l'engagement du HCR visant à influencer l'opinion publique en faveur de la lutte contre la xénophobie, à combler le grave déficit en matière de ressources, à soutenir les interventions prioritaires dans les domaines comme les abris, l'éducation et l'assistance en espèces, et à innover dans les interventions humanitaires. Un certain nombre de délégations ont commenté les contributions importantes des partenaires nationaux du HCR, non seulement en termes d'augmentation de fonds collectés, mais également en termes de

sensibilisation de leurs communautés. Les efforts du HCR visant à renforcer l'appui dans de nouveaux marchés ont également été salués.

27. Le Directeur de la DER a loué l'appui solide du Comité à l'engagement du HCR dans le secteur privé. Répondant à une question sur les coûts de la collecte de fonds, le Chef du Service du partenariat avec le secteur privé a affirmé que, même si le HCR a récemment beaucoup investi pour constituer son équipe d'appui mondiale à la cité des Nations Unies à Copenhague, l'accent est actuellement mis sur le renforcement des capacités dans les régions, notamment par l'emploi du personnel local maîtrisant mieux le marché de la collecte de fonds. Le HCR a par ailleurs beaucoup investi dans les contributions individuelles et la constitution d'une importante base de donateurs. Si cette stratégie suppose des frais élevés d'acquisition pour la première année, les donateurs individuels fidèles ont fourni le financement indispensable non affecté pour de nombreuses années. De même, les partenariats pluriannuels avec le secteur privé qui, de plus en plus, constituent le point focal de l'engagement stratégique du HCR, ont été rentables. Enfin, l'engagement numérique offre de plus en plus à l'Organisation des moyens dynamiques et rentables d'attirer les donateurs et de collaborer avec eux. Pour atteindre ses objectifs ambitieux de croissance, elle doit continuer à investir d'une manière stratégique dans les possibilités de collecte de fonds et la diversité de ses sources de revenus, en travaillant à la réduction des coûts de collecte.

V. Protection internationale

i) Exposé sur la Campagne visant à mettre fin à l'apatridie

28. La Coordinatrice juridique principale et Chef de la Section chargée de l'apatridie a présenté l'exposé sur la campagne du HCR visant à mettre fin à l'apatridie. Elle a donné un aperçu des progrès réalisés en deux ans, depuis le lancement de la campagne, y compris les réalisations aux niveaux national, régional et mondial. Parmi celles-ci, il y a les déclarations régionales et les plans d'action nationaux sur l'apatridie, ainsi que les décisions prises par bon nombre de gouvernements pour accorder ou confirmer la nationalité. Elle a noté l'engagement accru des gouvernements, de la société civile et des organisations internationales sur cette question, avec une mention particulière du groupe des « Amis de la campagne ». Le HCR a renforcé sa coopération avec divers acteurs, dont la Banque mondiale, en vue d'une appropriation partagée de la question relative à l'apatridie. Les Objectifs de développement durable ont été à cet égard décisifs dans l'encouragement des liens avec les acteurs du développement, pour s'attaquer aux causes de l'apatridie. Malgré ces acquis, beaucoup reste à faire et bon nombre d'objectifs fixés pour 2017 ne vont probablement pas être atteints. La communauté internationale doit davantage apporter son appui pour accélérer le progrès.

29. Le HCR a été félicité pour l'impact créé jusqu'ici, malgré un budget relativement faible. Il a été encouragé à accorder davantage la priorité à la question de l'apatridie dans ses activités opérationnelles et à procéder à des arrangements adéquats en matière budgétaire et de programme. Il a été invité à envisager d'organiser une conférence mondiale à mi-parcours de la campagne décennale pour faire le bilan et solliciter des engagements pour soutenir la mise en œuvre complète du plan d'action de la campagne. Des délégations ont exprimé leur appui au travail du HCR sur l'enregistrement des actes et faits d'état civil et les campagnes d'information sur l'apatridie, ainsi qu'aux efforts déployés dans le domaine de l'enregistrement des naissances, soulignés dans la conclusion du Comité exécutif y relatif. Le lien entre les déplacements forcés et l'apatridie a été reconnu et identifié comme un domaine nécessitant davantage de plaidoyer.

30. Bon nombre de délégations ont exprimé leur appui aux « Amis de la campagne » et encouragé les États non encore membres à y adhérer. Les bonnes pratiques ont été soulignées, notamment l'établissement des procédures de détermination du statut d'apatride, le retrait des réserves aux conventions et la réforme des lois relatives à l'immigration. Toutefois, des inquiétudes ont été exprimées sur le fait que la discrimination continue d'exister dans les lois relatives à la nationalité dans bon nombre de pays.

31. Le Chef de la Section chargée de l'apatridie a remercié les délégations pour leurs interventions constructives et positives, et a loué les efforts constamment déployés par les États pour lutter contre l'apatridie. Concernant les questions sur le budget, elle a expliqué que des efforts avaient été déployés au HCR pour examiner attentivement les budgets relatifs à l'apatridie, dans le cadre de l'Examen annuel des programmes de 2017, avec un montant supplémentaire alloué à l'appui à l'accroissement des investissements opérationnels dans les activités de lutte contre l'apatridie. Répondant à une question sur la raison expliquant que quelques-uns des objectifs d'étape fixés pour 2017 ne puissent pas être atteints, elle a affirmé que les objectifs du plan d'action étaient très ambitieux, et qu'il fallait une plus grande volonté politique et des partenariats plus solides pour continuer à réaliser des progrès.

ii) Exposé sur la(les) conclusion(s) du Comité exécutif

32. Le Rapporteur du Comité exécutif a présenté un exposé sur le progrès des négociations relatives aux deux conclusions du Comité exécutif sur la protection internationale, à savoir les jeunes et la coopération internationale. Elle a parlé du récent Sommet de l'Assemblée générale ayant eu lieu à New York sur la gestion des déplacements massifs des réfugiés et des migrants, y compris les résultats négociés qui, entre autres, exhortent à mettre au point un cadre d'action global pour les réfugiés. Elle a formé le vœu que la publication du rapport des Consultations mondiales pour les jeunes rapproche les États d'un accord sur cette conclusion. Elle a par ailleurs rappelé que les conclusions offrent aux États membres l'occasion d'élaborer des normes complétant la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, et de fixer des orientations pour le HCR. Le profit qu'en tirent les personnes prises en charge ne doit pas être pris à la légère. S'associant à ce qu'a dit le Rapporteur, le Président du Comité exécutif a exhorté les États à faire suffisamment preuve de souplesse pour parvenir à un accord.

33. Les délégations ont remercié le Rapporteur pour avoir dirigé le processus et ont convenu de ce que le Comité devrait s'inspirer du succès enregistré à New York pour parvenir à un consensus sur les conclusions. Elles ont exprimé leur convergence de vues sur la déclaration relative à l'impact des conclusions du Comité exécutif, notamment comme outil nécessaire de protection internationale. Il a également été noté que les conclusions doivent être humanitaires et pratiques, pour que les fonctionnaires sur le terrain puissent être en mesure de les appliquer facilement.

34. Le Chef de la Section chargée des politiques de protection et des conseils juridiques a remercié le Rapporteur pour le travail accompli et pour l'engagement des États. Elle a également souligné la nécessité de parvenir à un accord et de préserver le rôle d'orientation du Comité exécutif.

VI. Budgets-programmes et financement

35. Présentant ce point de l'ordre du jour, la Haut Commissaire Adjointe a parlé de la Déclaration de New York qui vient d'être adoptée au Sommet de l'Assemblée générale sur les réfugiés et les migrants. Cette Déclaration constitue une avancée significative pour combler les lacunes concernant la protection des réfugiés et le partage au plan international des responsabilités. Le cadre d'action global pour les réfugiés, un des principaux éléments de la Déclaration, est un modèle à ce sujet. Elle a ajouté que le HCR devait profiter de cette occasion historique et, dans le contexte difficile actuel, fonctionner de la manière la plus efficace et la plus efficace possible. Concernant le budget, elle a décrit le processus de son élaboration, sur la base des besoins estimés dans les situations qui sont souvent instables et imprévisibles. Malgré les ajustements à la baisse pour les régions Afrique et Moyen-Orient et Afrique du Nord, le budget de 2016 a continué d'augmenter. La Haut Commissaire Adjointe a attiré l'attention du Comité sur le déficit financier lié à l'accroissement des besoins globaux, et a insisté sur son impact sur les opérations, en particulier la fourniture de l'assistance vitale et des services essentiels. Dans ce

contexte, l'Organisation doit prendre des décisions difficiles sur l'allocation des ressources limitées.

i) Actualisation des budgets et du financement

36. Le Contrôleur et Directrice de la Division de la gestion administrative et financière et le Directeur de la Division des relations extérieures ont conjointement présenté la mise à jour sur les budgets et le financement pour 2016 (EC/67/SC/CRP.27). Présentant une mise à jour sur le budget annuel de 2016 au 31 juillet, le Contrôleur a affirmé que sept budgets supplémentaires avaient été établis depuis le début de l'année. Le Directeur de la Division des relations extérieures a indiqué les tendances des contributions volontaires et les niveaux de financement pour 2016, ayant atteint des chiffres sans précédent. Le déficit financier a cependant continué à s'élargir et le Directeur de la DER a énuméré un certain nombre d'exemples de cas où l'insuffisance des financements a eu des effets néfastes sur les personnes relevant de la compétence du HCR.

37. Le Comité a exprimé sa préoccupation au sujet du déficit financier qui affecte certaines opérations, en particulier, et a reconnu les défis consistant à satisfaire les besoins de toutes les personnes prises en charge, en répondant aux multiples crises et situations prolongées. Notant les effets néfastes du déficit financier sur les populations déplacées et les communautés d'accueil, plusieurs États ont exhorté les autres à renforcer le financement constant et prévisible, en vue de satisfaire les besoins croissants. Concernant l'établissement des priorités, le Comité a exhorté le HCR à veiller à plus de transparence dans le processus de prise de décisions et à fournir des exemples de la manière dont l'établissement des priorités en matière de ressources était géré, y compris les moyens par lesquels les priorités stratégiques globales étaient mises en œuvre et la manière dont le terrain était impliqué dans le processus. L'Organisation a été encouragée à s'appuyer sur les besoins et les vulnérabilités pour établir les priorités, à élargir sa base de donateurs et à renforcer le lien entre l'action humanitaire et l'aide au développement. Celle-ci est particulièrement importante pour soutenir le développement économique et social des pays producteurs de réfugiés et des pays d'accueil, et créer les conditions favorables au retour.

38. S'agissant de l'établissement des priorités, la Haut Commissaire Adjointe a souligné le fait que le HCR était strictement lié par la manière dont les fonds étaient contribués, les contributions affectées diminuant la capacité de l'Organisation d'allouer les fonds aux activités qui en ont le plus besoin. Elle a affirmé que le HCR avait reçu environ la moitié du budget de 2016 basé sur l'évaluation complète des besoins, et a par ailleurs indiqué que les priorités sont régulièrement redéfinies au moyen d'un certain nombre de mécanismes internes. Elle a rappelé aux délégations que l'évaluation complète des besoins était effectuée avec l'assentiment du Comité, et que, si le HCR accueillerait avec plaisir un dialogue sur cette approche, tout changement dans la structure budgétaire constituerait un important défi pour l'Organisation.

39. Le Contrôleur s'est dit satisfaite de l'augmentation des contributions non affectées, reçues par le HCR. Répondant à une question sur l'opération insuffisamment financée en Somalie, elle a affirmé qu'un appel supplémentaire de 107,9 millions de dollars E.-U. avait été lancé pour permettre à l'Organisation de procéder à une opération de vérification, de fournir aux Somaliens des aides accrues au retour et de soutenir la réintégration. Sur une question concernant les investissements, le Contrôleur a expliqué que le HCR avait investi dans les opérations aux premières étapes d'une réponse pour construire des infrastructures, notamment des abris et des systèmes d'adduction d'eau. Le Directeur de la DER a remercié le Comité pour son appui en faveur de l'augmentation des financements non affectés et de nouvelles contributions.

40. Pour conclure, le Comité a adopté une décision sur les budgets et le financement pour 2016 (voir l'annexe du présent document).

ii) Budget-programme biennal 2016-2017 (révisé) du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

41. Présentant le budget-programme biennal 2016-2017 (révisé) (A/AC.96/1158), le Contrôleur a commenté le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)¹ qui était un additif au document budgétaire. Elle a noté que le budget-programme révisé pour 2016-2017 serait présenté au Comité exécutif pour approbation à sa soixante-septième session en octobre 2016, et qu'il intégrait les propositions faites par le Comité. Elle a souligné les caractéristiques principales du budget, en relevant que les chiffres de planification des personnes prises en charge constituaient les principaux éléments servant à établir les besoins budgétaires.

42. Le Comité a reconnu les défis liés à la planification et à la mise en œuvre d'un budget, lorsque les besoins évoluent constamment. L'enregistrement et la vérification sont indispensables pour veiller à l'intégrité des données sur les populations, utilisées pour déterminer les budgets et les besoins des personnes prises en charge, garantir leur protection et prévenir le détournement de l'aide humanitaire. Des délégations se sont fait l'écho des recommandations des divers organes d'audit et de contrôle, y compris le CCQAB, qui a exhorté le HCR à mener de telles opérations sur une base régulière, afin de calculer efficacement les besoins budgétaires. Le HCR a été encouragé à clarifier les relations entre les budgets et le nombre de personnes prises en charge, afin de permettre au Comité de mieux comprendre la prévision des besoins, et à prendre des mesures plus vigoureuses de réduction des coûts. Ont également été soulignés comme motifs de préoccupation, la souffrance des réfugiés dans les situations prolongées du fait de la diminution de l'aide internationale et l'impact de l'absence de solutions durables. L'importance de l'enregistrement des populations réfugiées dans les camps de Tindouf, conformément au mandat général du HCR et aux résolutions récentes du Conseil de sécurité, a été soulignée. Est particulièrement préoccupant à cet égard, le détournement de l'aide humanitaire.

43. Le Comité a souligné la nécessité d'accroître l'efficacité et l'efficience des opérations du HCR, notamment par la planification et le financement pluriannuels ainsi que la réduction de l'affectation des contributions. De même, les donateurs et d'autres acteurs ont besoin de réformes pour veiller à la confiance, à la transparence et à l'efficacité dans les opérations humanitaires. Cela étant, les délégations ont souligné leur propre engagement en faveur de rapports simplifiés et de financements souples et pluriannuels. Les États ont exhorté le HCR à s'acquitter de ses engagements pris au Sommet humanitaire mondial, à communiquer son plan de travail à cet égard et à faire des mises à jour sur la mise en œuvre du « Grand compromis ». Des délégations ont exprimé leur appui aux efforts de l'Organisation pour une planification pluriannuelle et ont demandé d'être informées des leçons tirées des projets pilotes pluriannuels dans six opérations.

44. Concernant le « Grand compromis », la Haut Commissaire Adjointe a parlé du travail effectué par le HCR sur tous les 10 domaines d'actions, à savoir : la transparence, la localisation de la réponse, les interventions en espèces, la réduction du chevauchement et des coûts de gestion, l'évaluation conjointe et impartiale des besoins, la révolution en matière de participation, la planification et le financement pluriannuel, la réduction de l'affectation des contributions, les rapports harmonisés et simplifiés, et le lien action humanitaire-aide au développement. Elle a également souligné la collaboration du HCR avec la Banque mondiale, l'Alliance pour les solutions et d'autres partenaires, en reconnaissance du fait que les déplacements forcés constituent un problème de développement.

45. Répondant à une préoccupation exprimée au sujet de la réduction du budget au moment où le nombre de personnes déplacées par les conflits augmente, le Contrôleur a affirmé qu'au cas où les besoins budgétaires augmenteraient, des budgets supplémentaires seraient établis pour répondre

¹ Le rapport du CCQAB a été fourni au Comité à titre préliminaire. La version définitive sera communiquée en temps opportun sous la cote A/AC.96/1158/Add.1.

aux nouveaux besoins. Elle a également parlé du processus par lequel le HCR réévalue les besoins budgétaires, les chiffres de population étant révisés pendant la période planification.

VII. Questions diverses

46. Le Secrétaire du Comité exécutif a informé le Comité permanent des préparatifs de la soixante-septième session du Comité exécutif, notamment des nouveaux arrangements concernant la prise de parole lors du débat général. Il a parlé des cinq projets de décision devant être adoptés à cette session, dont l'un sur la distribution simultanée des documents, qui serait discuté le 23 septembre lors des consultations préparatoires informelles.

47. Le Comité a convenu de poursuivre la pratique consistant à communiquer par voie électronique le rapport pour examen et adoption. Le projet de rapport de la soixante-septième réunion du Comité permanent sera communiqué le 27 septembre 2016. Les États membres ont été invités à faire leurs observations ou à apporter des rectifications sur la formulation de leurs interventions au plus tard le 30 septembre. Si nécessaire, les modifications éventuelles seraient intégrées dans le rapport qui sera ensuite de nouveau communiqué et considéré comme adopté.

Annexe

Décision sur les budgets et le financement pour 2016

Le Comité permanent,

Rappelant la décision prise par le Comité exécutif sur les questions administratives, financières et de programme à sa soixante-sixième session (A/AC.96/1154, par. 13), ainsi que les discussions sur le point de l'ordre du jour consacré aux Budgets-programmes et au financement lors de la soixante-sixième réunion du Comité permanent en juin 2016,

Réaffirmant l'importance du partage au plan international de la charge et des responsabilités pour réduire le fardeau que supportent les pays accueillant les réfugiés, en particulier les pays en développement,

1. *Rappelle* qu'à sa soixante-sixième session, le Comité exécutif a approuvé les programmes et les budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2016-2017 du HCR, s'élevant à 6 546,3 millions de dollars E.-U. pour 2016 ;
2. *Note* que les budgets supplémentaires de 2016 s'élèvent actuellement à 826,3 millions de dollars E.-U. pour les programmes en faveur des réfugiés et des déplacés internes ainsi que pour les projets de réintégration ;
3. *Note* la réduction totale du budget de 2016 de 43,4 millions de dollars E.-U., en raison de l'ajustement à la baisse pour les régions Afrique et Moyen-Orient et Afrique du Nord ;
4. *Prend acte* de l'augmentation nette du budget du HCR de 2016, porté à un total actuel de 7 329,2 millions de dollars E.-U. ;
5. *Considère* qu'en cas de situations d'urgence et d'activités imprévues en 2016, les budgets supplémentaires pourraient être complétés ou révisés, et que des ressources additionnelles, en sus de celles des budgets existants, pourraient être nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins ; et
6. *Exhorte* les États membres à continuer de répondre généreusement, dans un esprit de solidarité et en temps voulu, à l'appel du Haut Commissaire pour des ressources en vue d'exécuter pleinement le budget annuel de 2016.
